



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/2026

AR Prefecture

024-212400915-20260423-18_2026-DE
Reçu le 27/04/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt six

Le 23 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Paul SAULNIER, Doyen d'âge.

Date de la convocation du conseil : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Hélène KEMPLAIRE

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Françoise JOUVE, Mylène SIGALAT, Isabelle MAUMELLE, Jérôme CABASSU, Loïc GUINOT, Agathe MICHEL, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ, Myriam AKROUN

EXCUSE : Paul SAULNIER a donné procuration à Eric CHERON

OBJET : Vote des taxes 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit (sans augmentation) :

	Bases 2025	Bases 2026	Taux 2025	Taux 2026	Produits votés
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 619 131	1 678 646	40,17 %	40,17 %	683 292
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	56 003	50 535	70,83%	70,83%	35 911
Taxe d'habitation (TH)	718 761	709 486	12,30 %	12,30 %	86 272
	TOTAL				805 475 €
Produit attendu des taxes à taux voté	Allocations compensatrices et DC RTP		Versement FNGIR	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
805 475 €	+ 7 749 €		- 66 015 €	- 230 648 €	= 516 561 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et une abstention :
CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 27 avril 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Eric CHERON

